



Justice et droits

Le statut des langues devant les tribunaux de l'Alberta

Le droit de chacun de parler français ou anglais devant la Cour d'appel, la Cour du banc de la Reine et la Cour provinciale de l'Alberta inclut-il le droit de pouvoir lire dans la transcription de l'audience les propos prononcés dans l'une ou l'autre de ces deux langues ?

Puisque ces deux langues bénéficient d'un statut qui n'est pas reconnu aux autres langues, on pourrait penser que ce qui a été dit en français ou en anglais doit absolument faire partie de la transcription. Une transcription, n'est-ce pas une confirmation écrite de ce qui a été exprimé oralement ?

Tel n'est cependant pas l'avis de Justice Alberta : ses directives de préparation des transcriptions judiciaires ne prévoient que la transcription des propos prononcés en anglais!

Et le Ministère ne voit pas de problème à ce qu'une personne certifiée qu'une transcription est fidèle à ce qui a été dit lors de l'audience même si le document ne rapporte aucun mot de ce qu'un juge, un accusé et son avocat ont dit en français!

Cette injustice à l'endroit des juges, des avocats et des justiciables qui parlent français lors d'une audience de la Cour a été dénoncée à maintes reprises au cours des dernières années.

JE DEMANDE QUE LES TRANSCRIPTIONS JUDICIAIRES N'INDIQUENT PAS « FOREIGN LANGUAGE SPOKEN » LORSQU'UNE PERSONNE S'EXPRIME EN FRANÇAIS DANS UNE CAUSE FAMILIALE, CIVILE OU CRIMINELLE.

JE VAIS EN PARLER À LA PREMIÈRE MINISTRE DE L'ALBERTA !



=Même le Père Noël est intervenu plusieurs fois dans ce dossier. Déjà, l'édition du 22 au 28 décembre 2011 du journal *Le Franco* faisait état, en page 4, d'un engagement à intervenir auprès de la première ministre de l'Alberta afin que les transcriptions judiciaires n'indiquent plus « FOREIGN LANGUAGE SPOKEN » lorsqu'une personne s'exprime en français.

En septembre dernier, ne pouvant plus défendre le statu quo, Justice Alberta a finalement cédé. Mais, fidèle à sa façon

traditionnelle, c'est-à-dire la moins généreuse possible pour la minorité de langue officielle, le ministère n'a pas modifié ses directives de préparation des transcriptions judiciaires.

Puisqu'il ne voulait pas corriger la situation pour toutes les audiences, le ministère a plutôt consacré un article du règle-

ment 158/2013 pour confirmer que, dans les instances d'infractions provinciales, les propos prononcés en français et en anglais feront partie de la transcription.

Ainsi, dans toutes les autres instances, le ministère peut continuer à traiter le français comme une langue étrangère!

Le Père Noël est sans doute inspiré par les principes de la Cour suprême du Canada dictant une interprétation généreuse des droits linguistiques afin de contribuer au maintien et à l'épanouissement des collectivités de langue officielle au Canada.

Comme vous pouvez le constater par l'illustration ci-jointe, le Père Noël s'est de nouveau engagé à intervenir auprès de notre première ministre : cette fois-ci, afin que les transcriptions judiciaires n'indiquent plus « FOREIGN LANGUAGE SPOKEN » lorsqu'une personne s'exprime en français dans une cause familiale, civile ou criminelle, mais que ce qui a été dit en français soit rapporté tel quel.

Son message sera-t-il entendu...et bien compris? Merci à l'avance aux lecteurs de contribuer à faire connaître dans leurs réseaux cette

intervention inusitée du Père Noël.

par Gérard Lévesque
avocat et notaire
Levesque.Gerard@sympatico.ca

Rendez-vous en ligne pour consulter gratuitement la version électronique : francocalgary.newspaperdirect.com

N'hésitez pas à communiquer avec nous : calgary@lefranco.ab.ca



D^{re} Julie Labbé et
D^{re} Christine Holko
Dentistes

290 Southcentre Executive Tower
11012 MacLeod Trail South
Calgary (AB) T2V 6A5

Tél. : (403) 271-1517

www.makeyousmile.ca

Notre bureau est situé dans le sud de la ville, sur MacLeod Trail, tout près du Southcentre Mall.

Bienvenue aux nouveaux patients et aux familles francophones!

PSYCHOLOGUE POUR ENFANTS

Ronda Knowles Connop, B.A., BEd. M.A.
Psychologue agréée

Tél. : 403 618-1466
rjknowles@shaw.ca

ronda.knowles@thegarrisongroup.ca
www.thegarrisongroup.ca

Pour tous vos besoins familiaux!



Centre
Accueil
Nouveaux
Arrivants
Francophones

Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

Services d'aide à l'établissement et à l'intégration:

Recherche de logement
Orientation à Calgary
Déclaration d'impôts
Références (nourriture, meubles...)

1601 - 840, 7e Ave SW Calgary, AB, T2P3G2
Tél: (403) 532-6334 Fax: (403) 532-6331

www.canaf-calgary.ca

W B A

WARREN
BENSON
AMANTEA LLP
LAWYERS

1413 - 2^e Rue S.O.
Calgary (AB) T2R 0W7
Tél. : (403) 228-7007
Télé. : (403) 244-1948

Je vous offre des services juridiques en français!



Bianca Kratt
avocate

(403) 228-8390
bkratt@wbalaw.ca
www.wbalaw.ca

Membre
du Barreau
du Québec
et de l'Alberta.



orthodontics
wired/wireless

Dr Claude Boutin

B.Sc, D.D.S., D. Ortho., F.R.C.D.

Spécialiste certifié en orthodontie

- ⇒ Orthodontie pour les enfants et les adultes
- ⇒ Services en français
- ⇒ Cabinets de traitement privés et modernes
- ⇒ Technologie de pointe
- ⇒ Aucune référence nécessaire

Market Mall Executive
Professional Centre
Suite 124 - 4935 40^e Avenue N.O.
Calgary, AB T3A 2N1

Tél. : (403) 284-5202
www.drboutin.com



CITY FOCUS
OPTOMETRY

D^{re} Annie Drouin
OPTOMÉTRISTE

- Examen de la vue
- Lentilles cornéennes
- Rééducation visuelle

ELEVEDEN CENTRE DOWNTOWN
CITY FOCUS OPTOMETRY
100, 727 7TH AVENUE S.W.

TÉL. : 403 263-9090
TÉLÉC. : 403 263-9075
WWW.CITYFOCUS.CA

Bienvenue aux nouveaux clients!